

CECH 22 Avenue F. Roosevelt, 75008 PARIS www.cechfrance.fr cechfrance@gmail.com Tél: 02 35 85 21 81 / 06 34 05 67 40

Nicolas Gueury

GUIDE POUR L'OUVERTURE D'UN CLOCHER AU PUBLIC

ORGANISATEURS ET PARTENAIRES

Conservatoire Européen des Cloches et Horloges, CECH
Chambre Française d'Horlogerie et des Microtechniques (CFHM)
Fondation du Patrimoine (Partenaire privilégié)
Patrimoine Environnement (ex FNASSEM et LUR)
Rempart
Sauvegarde de l'Art Français
Société Française de Campanologie, SFC
Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France, SPPEF
Vieilles Maisons Françaises (VMF)

INTRODUCTION

L'objectif du CECH et de ses partenaires est de faire découvrir un patrimoine cher à tous les français.

Quel habitant n'aimerait pas monter « au clocher » pour voir ses cloches et son horloge ?

Il faut rappeler que les cloches sont au service de la prière et de la communication.

Les cloches convoquent les chrétiens pour la prière. Elles accompagnent les étapes de leur vie et les rassemblements de leur communauté.

Leur bénédiction en fait l'un des acteurs de la liturgie.

Il revient à l'évêque de décider des sonneries liturgiques mais les maires en règlent l'usage dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique tout en veillant à ce que soit respecté le libre exercice du culte.

La sonnerie de l'A**ngélus**, bien caractéristique, se fait entendre habituellement trois fois par jour. En Haute Normandie, les cloches sonnent également chaque samedi en fin d'après-midi pour annoncer que commence le dimanche, journée où chacun est invité à vivre à un autre rythme.

Les cloches sont aussi un moyen de communication annonçant par exemple les baptêmes et les mariages par des sonneries joyeuses et les obsèques par un glas funèbre.

Depuis le VIIIème siècle, pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte, les cloches demeurent silencieuses avant de sonner à toute volée au cours de la Nuit de Pâques pour annoncer la résurrection du Seigneur.

Les cloches soulignent l'importance du temps qui passe et invitent chacun à vivre « l'aujourd'hui de Dieu ».

Installées pour une vocation cultuelle ou/et pour un usage civil, les cloches constituent aussi, du fait de leurs caractéristiques artistiques, historiques et techniques, une composante du patrimoine culturel local.

Ces visites fédératrices créent une mobilisation de la population autour du clocher.

Celles-ci permettent ainsi de sensibiliser autour de ce patrimoine toujours caché du grand public et qui est d'une part, très symbolique et d'autre part, exceptionnel à voir.

Cet évènement aura des retombées patrimoniales (restauration, entretien, mise en valeur, ...) et économiques (tourisme, activité pour les campanistes, ...).

Nous vous proposons ci-après un guide pour vous permettre de participer à cet évènement populaire et d'ouvrir votre clocher à vos habitants et autres visiteurs.

SOMMAIRE

INTRODUCTION		page
1.	AVANT D'OUVRIR	4
	1.1 Faisabilité de la visite du clocher	4
	1.2 Moyens nécessaires	4
	1.3 Accès aux personnes ayant une mobilité réduite	4
	1.4 Participation des associations locales	5
	1.5 Inventaire du site	5
	1.6 Les autorisations	5
	1.7 Les assurances	6
	1.8 La sécurité	6
	1.9 Communication	7
2.	AU MOMENT DE LA VISITE	
	2.1 Date	7
	2.2 Nombre de personnes par groupe	7
	2.3 Sécurité	8
	2.4 Sonnerie	8
	2.5 Animation du site	9
	2.6 Documents gratuits à disposition	9
	2.7 Cartes postales	10
	2.8 Statistiques et satisfaction	10
3.	APRES « LA JOURNEE DU CLOCHER »	10

Annexes (sur demande):

- Généralités sur les patrimoines de cloches et d'horloges
- Dossier : « La sécurité des personnes et des biens »

SOUTIEN DU CECH

Avant, pendant et après, le CECH et les délégués départementaux sont à votre disposition pour vous renseigner, informer et vous faciliter l'organisation.

En plus du présent guide, voici une liste, non exhaustive, de nos soutiens :

- communication du dossier de 2005, conçu par le Ministère de la Culture et de la Communication pour les Journées du Patrimoine, intitulé : « La sécurité des personnes et des biens » (27 pages).
- si souhaitée, visite dans le clocher et définir l'organisation,
- Fourniture des cinq panneaux d'informations générales sur les cloches, clochers, horloges, beffrois, sonneries de cloches (Utiles aussi dans les écoles),
- Informations sur vos cloches et le fondeur si la SFC possède déjà des éléments,
- Informations sur votre horloge d'édifice,
- Document de base, à distribuer, sur le patrimoine campanaire et d'horlogerie d'édifice.
- Des badges « Journée du Clocher » pour les bénévoles accueillant le public,
- Un maillet en bois pour faire sonner les cloches,
- Un modèle de communiqué de presse,
- Une base d'affiche à compléter : commune, horaires, etc...

1. AVANT D'OUVRIR ...

1.1 Faisabilité de la visite du clocher

Afin de pouvoir décider d'ouvrir son clocher au public, il est nécessaire de se poser quelques questions :

- Y a-t-il un escalier praticable?
- L'escalier est-il en bon état et propre ?
- L'escalier est-il éclairé ?
- Le plancher de la chambre des cloches (lieu où sont installées les cloches) est-il en bon état pour recevoir du public ?
- Y a-t-il assez de place à coté du beffroi (charpente qui soutient les cloches) ?
- Peut-on enjamber le beffroi facilement, si nécessaire ?
- Risques de se cogner la tête ?
- Risques de se salir avec la graisse des chaines ?
- Y a-t-il une ou des échelles à retirer ou interdire ?
- Y a-t-il un escalier sans rambarde à interdire au public ?
- Les fenêtres sont-elles non dangereuses ou les abat-son en bon état ?
- Combien de personnes peuvent monter à la fois ?

1.2 Moyens nécessaires

- Nombre de personnes bénévoles en haut et en bas ?
- Qui sera chargé d'accueillir les visiteurs dans la chambre des cloches et de présenter le patrimoine ?
- Qui prendra en charge la mise en place des panneaux, de la mini exposition, des informations sur le patrimoine du site ?
- Une association du patrimoine locale peut-elle apporter un soutien logistique, technique, humain ou promotionnel ?
- Utilisation du maillet en bois, fourni par le CECH, pour que le bénévole, dans la chambre des cloches, puisse frapper une cloche ou les cloches afin de faire découvrir leur son ainsi que les partiels d'une cloche
- Si possible, présence ou astreinte d'un pompier bénévole

1.3 Accès aux personnes ayant une mobilité réduite

Il est possible de permettre aux personnes ayant une mobilité réduite de profiter de la Journée du Clocher aux conditions suivantes :

- avoir un accès handicapé pour rentrer dans l'église,
- disposer d'un écran dans l'église pour diffuser une vidéo des cloches en volée ou autre vidéo que le CECH peut fournir,
- installer une webcam dans la chambre des cloches dont la diffusion se fera sur un autre écran en bas,
- proposer des panneaux spécifiques sur la/les cloches avec photos et inscriptions
- présenter des « trésors » de l'église : habits sacerdotaux, orfèvrerie liturgique, ...

1.4 Participation des associations locales

La mobilisation d'une ou plusieurs associations locales (communales, communautaires, ...) peut présenter plusieurs avantages :

- mise en avant de ces associations,
- création d'un document sur le patrimoine campanaire et d'horlogerie d'édifice de la commune ou/et du site,
- participation à l'organisation de la « Journée du Clocher »,
- présence lors de l'ouverture du clocher au public,
- actions de communication.

Nota: il est souhaitable que le bénévole chargé de la présentation des caractéristiques de l'ensemble campanaire et horloger soit aussi en mesure de répondre aux questions des visiteurs. S'il n'est pas lui-même campanologue ou campanophile, il peut facilement acquérir des connaissances de base sur le sujet en consultant le site web de la SFC (htttp://campanologie.free.fr) ou le site du CECH: www.cechfrance.fr Le CECH peut fournir un « canevas » listant quelques points susceptibles d'intéresser le public et les points à évoquer sur le panneau local d'exposition.

1.5 Inventaire du site

Le CECH et la Société Française de Campanologie (SFC) fourniront des informations complémentaires sur le patrimoine en fonction des relevés qui ont été effectués.

La SFC, avec sa base de données (85.000 cloches), soit dispose d'éléments et les fournira pour la réalisation du panneau sur le patrimoine qui sera présenté dans l'église, soit donnera un avis sur les relevés effectués : informations sur l'intérêt patrimonial, le fondeur, ...

Le CECH complétera les informations reçues sur l'horloge : époque, nombre de rouage, type de sonnerie, horloger, etc...

Attention : Il faut conserver les précieux témoins d'une installation ancienne ou de pratiques anciennes restés dans un coin de la chambre des cloches (anciens jougs, poids en pierre, battants comportant un perçage de la chasse, galets, banc du sonneur, etc.)

1.6 Les autorisations

Bien entendu, le maire, officier de police, comme l'affectataire, doivent donner leur autorisation.

En effet, les églises communales sont soumises au régime de l'affectation légale au culte. Avant d'engager toute démarche, il sera nécessaire d'obtenir l'accord écrit de l'affectataire¹, c'est-à-dire du curé de la paroisse pour le culte catholique, ainsi que l'accord de la Commune propriétaire de l'édifice pour les questions de sécurité.

¹ L'article L2124-31 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que l'accord de l'affectataire doit être recueilli pour toute activité compatible se déroulant dans un édifice affecté au culte.

A cette fin, il est recommandé de prendre contact très en amont de l'évènement avec le curé affectataire, en expliquant le projet et en communiquant les éléments documentaires. Il pourra éventuellement souhaiter être présent un temps à l'évènement et même apporter sa contribution sous forme de notice explicative, panneau d'affichage par exemple sur la signification liturgique des cloches.

Tant pour le choix de la date, que sur les modalités de déroulement de l'évènement que pour les éventuelles sonneries de toutes les cloches à cette occasion, le curé doit donner son accord.

1.7 Les assurances

Toutes les communes ont une assurance qui couvre ce genre de manifestation si le caractère est exceptionnel.

1.8 La sécurité

A défaut d'un éclairage du clocher, il serait souhaitable, selon les sites, de prévoir des lampes torches pour monter dans l'escalier du clocher. Il est possible d'installes des rubans de lampes-led provisoirement.

Un nettoyage de l'escalier et de la chambre des cloches peut s'avérer nécessaire. Attention, la fiente de pigeons est souvent glissante.

Dans certains cas, il peut y avoir des risques de se cogner la tête dans l'escalier ou la chambre des cloches. Aussi, il peut être souhaitable de fournir des casques aux visiteurs (comme dans des grottes visitées).

La personne qui accueille dans la chambre des cloches doit disposer d'un téléphone portable avec les numéros d'urgence. Il pourra communiquer avec le bénévole en bas du clocher.

Dans la chambre des cloches, il faut prévoir un ruban rouge et blanc pour délimiter l'emplacement du public et lui interdire l'accès aux zones pouvant être dangereuses. Si des rambardes existent, vérifier leur solidité.

Il est souhaitable de demander à son campaniste de venir vérifier la fixation des cloches et du battant, les canalisations électriques, la sécurité des personnes en général.

Si le coffret électrique est équipé d'un arrêt « coup de poing », il faut l'indiquer aux personnes recevant le public dans le clocher au cas où les cloches se mettraient à sonner.

Un extincteur est souhaitable.

Il faut interdire de fumer.

Le CECH met à la disposition un dossier de 2005, conçu par le Ministère de la Culture et de la Communication pour les Journées du Patrimoine, intitulé : « La sécurité des personnes et des biens » (27 pages).

1.9 Communication

Une large communication est souhaitable au préalable.

Chaque commune a son dispositif habituel.

Toutefois, un effort particulier comme des affiches chez les commerçants, une annonce dans le bulletin municipal ou communautaire, etc... sont à mettre en œuvre.

Le site internet du CECH (www.cechfrance.fr) permet de trouver les clochers ouverts, connaître les horaires et les conditions d'ouverture.

Le CECH enverra des communiqués de presse à la presse locale et régionale.

2. AU MOMENT DE LA VISITE

2.1 *Date*

Nous avons retenu le lundi de Pentecôte, soit le 5 juin 2017.

Il faut une plage horaire assez longue pour recevoir le plus de visiteurs possibles.

En moyenne, un site a reçu 80 visites lors des deux premières éditions.

Imaginons:

Si l'on peut faire monter 5 personnes en même temps et qu'il faut 20 minutes par groupe A/R avec une ouverture de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, cela permet à 90 personnes maximum de visiter le clocher.

L'attrait d'un tel évènement, avec une communication efficace, peut attirer beaucoup de public.

Le maire devra faire le choix des heures d'ouverture en fonction de la taille de la commune, de l'intérêt du site, de la taille des groupes, de la communication, du nombre de bénévoles disponibles.

2.2 Nombre de personnes dans un groupe

Pour une visite en toute sécurité, le choix du nombre de personnes dans un groupe dépend :

- des moyens d'accès : largeur de l'escalier,
- de la place disponible dans la chambre des cloches,
- de la durée de la visite qui dépend des compétences campanaires de la personne accueillant dans la chambre des cloches
- du nombre de cloches,
- du nombre de bénévoles en haut comme en bas.

ATTENTION : le nombre de personnes maximum est limité à 19, y compris le ou les guide(s) ou bénévole(s). C'est le cas, par exemple, du Gros Horloge de Rouen ou Saint Sulpice à Paris.

Il n'est pas possible de faire monter des personnes ayant une mobilité réduite.

Pour les enfants, il est souhaitable que le maire décide, en fonction du site et des personnes accueillantes, l'âge limite.

2.3 Sécurité

- Sonnerie des cloches

Il faut arrêter le fonctionnement des cloches au tableau de commande : heures, angélus ou messe. Pour se faire, le campaniste peut vous expliquer comme faire, si nécessaire.

Ceci nécessite également de recueillir les autorisations mentionnées au paragraphe 1.5 du présent guide.

Difficultés d'accès

Les escaliers ne sont pas toujours faciles à pratiquer. Il est souhaitable que le bénévole, avant de faire monter le public, informe les personnes pouvant avoir des difficultés à utiliser l'escalier. **Précisez le nombre de marches**.

Si nécessaire, des torches peuvent être fournies pour monter dans le clocher.

- Bénévoles

Il faut prévoir au moins une personne dans l'église pour accueillir et surtout organiser les groupes qui vont monter.

Une autre personne devra être dans la chambre des cloches pour donner des explications et informations. Il fera très attention, également, aux mouvements ou gestes involontaires pouvant avoir des conséquences pour les visiteurs ou le patrimoine.

Premiers secours

Même si personne ne le souhaite, il est prudent de prévoir sur place une trousse de premier secours, deux bouteilles d'eau et de repérer le centre de secours le plus proche qui est ouvert le lundi de Pentecôte.

2.4 Sonnerie

Il est souhaitable de prévoir que toutes les cloches sonnent en même temps (plénum) juste après ou à l'heure du démarrage des visites du matin et en début d'après-midi s'il y a des visites l'après-midi. Ces deux sonneries auront ainsi plus explicitement un rôle d'appel des visiteurs (avec une dimension festive) et cela pourra être expliqué par l'animateur à propos du rôle des cloches.

Attention à bien différencier cette sonnerie avec celle de l'Angélus au niveau des horaires.

Rappel: arrêter les cloches quand les visites ont lieu dans la chambre des cloches.

Il conviendra ici également de recueillir les autorisations requises au § 1.5 du présent guide.

2.5 Animation du site

Les propositions ci-dessous permettent aux personnes à mobilité réduite de participer à la Journée du Clocher.

Mini exposition:

Afin de faire patienter les visiteurs avant de monter dans la chambre des cloches et pour faire découvrir et sensibiliser le public au patrimoine campanaire et d'horlogerie d'édifice en général et du site en particulier, il est souhaitable de proposer une mini exposition qui pourrait comprendre :

- cinq panneaux informatifs, fournis pas le CECH, sur : les clochers, les beffrois, les cloches, les horloges d'édifice, les sonneries de cloches religieuses et civiles. Ces panneaux peuvent être utilisés dans les écoles pour faire découvrir ces patrimoines aux jeunes.
- un ou plusieurs panneaux sur le patrimoine du site : nombre de cloches, diamètre, poids, date, inscriptions et horloge si existante, sonneries locales specifiques éventuelles,
- éventuellement, exposition des objets religieux non visibles habituellement avec l'accord de l'affectataire. A priori, les objets classés Monuments Historiques ne peuvent être exposés sans autorisation spéciale.

Vidéo

Il est possible de filmer la ou les cloches en volée et de diffuser l'enregistrement sur un écran dans l'église pour les personnes qui ne peuvent monter ou pour les faire patienter.

Webcam

Dans le même esprit, il est possible d'installer une webcam tournante dans la chambre des cloches et de visualiser les cloches en bas d'ans l'église.

Musique

Certains sites ont installé une musique de fond dans l'église.

2.6 Documents gratuits à disposition du public

- une plaquette ou une feuille sur le patrimoine du site,
- un document d'information général sur les cloches et horloges d'édifice (Document fourni dans le KIT proposé par le CECH)

2.7 Cartes postales

Le CECH peut fournir, pour 100 €, une centaine de cartes postales d'une cloche de l'église. Cette carte est réalisée à partir d'une photo prise par le CECH ou fournie par le site.

Ceci permet aux visiteurs de garder un souvenir de leur passage et au CECH de financer en partie ses frais d'organisation.

2.8 Statistiques et satisfaction

Afin de progresser d'année en année, il est important de comptabiliser le nombre de visiteurs en distinguant si possible les visiteurs locaux des visiteurs lointains (enregistrement du code postal).

Un carnet à souche de tickets numérotés est fourni dans le KIT afin de compter le nombre de visiteurs.

Afin de favoriser le recueil de l'appréciation des visiteurs, il peut être utile de mettre un document à leur disposition prés de la sortie du clocher. Ces informations sont importantes afin de proposer une meilleure prestation les années suivantes.

3. APRES LA « JOURNEE DU CLOCHER »

Les cinq panneaux resserviront l'année suivante, alors merci de les conserver. Le ou les panneau (x) conçus spécifiquement pour présenter l'ensemble campanaire local peut éventuellement rester à demeure pour l'information des visiteurs de passage au cours de l'année.

L'horloge, qui a été arrêtée, doit être remise en service.

Bien évidemment, il est important de tirer les leçons et de faire un bilan de cet évènement : heures d'ouverture, sonnerie des cloches, nombre de visiteurs, taille des groupes, détail de l'exposition, actions entreprises pour ouvrir le clocher, avis des visiteurs et des organisateurs.

C'est ainsi, que nous pourrons étendre la **Journée du Clocher** à d'autres départements après avoir corrigé, amélioré la méthodologie et aussi mieux communiquer.

En fonction des résultats, nous pourrons, peut-être, trouver des mécènes afin de pouvoir améliorer la qualité de l'accueil, nous donner les moyens nécessaires pour ouvrir plus de clochers et le faire savoir.

Aussi, nous vous adresserons un questionnaire à nous retourner dont nous vous ferons une analyse.